

## **Compte rendu du conseil municipal**

**Du 15 OCTOBRE 2021**

Le 15 octobre 2021 à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mr le Maire, MANFRIN Jean-Marc

### **Étaient présent :**

MANFRIN Jean-Marc, ROSELLO José, BIAU Jean-Luc, PAREDES Baptiste, GALY-BRUSQUET Pierre, MARTY Lætitia.

### **Était absent**

LE LURON Renaud donne procuration à Mme MARTY Laetitia

### **Élu secrétaire :**

Mr PAREDES Baptiste

Début de séance 18h30

### **ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du dernier conseil en date du 24 septembre 2021**
- **Délibération pour la modification des statuts du SIVOM**
- **Délibération sur la rétrocession du chemin de « Pécouil »**
- **Délibération pour le RIFSEEP**
- **Présentation du nouveau devis « Signature » pour les panneaux d'adressage.**

\* Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu du 24 septembre 2021.

\* Mr le Maire présente les modifications et réduction de compétences de statuts du SIVOM des Plaines et Coteaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications.

\* Suite a l'enquête publique qui s'est déroulé du 3 au 7 septembre 2021, concernant l'aliénation et la cession d'une partie du chemin de Pécouil, où le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Mr le Maire présente le projet d'Aliénation et cession du chemin de Pecouil pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la décision de Mr le maire.

\* Présentation du nouveau devis de « Signature » pour les panneaux d'adressages.

- devis de 2815.34€ comprenant plaque en métal, fixation et poteaux.

Le conseil municipal approuve le devis à l'unanimité.

\* Mr le maire informe le conseil municipal que l'adjoint administratif est agent territorial titulaire depuis le 1 er octobre 2021.

En conséquence il propose de lui attribuer le régime RIFSEEP.

C'est un complément de salaire octroyées aux fonctionnaires au titre du décret n°2014-513 du 20 mai 2021.

Il a été instauré en tenant compte des fonctions de l'engagement professionnel.

Il se compose en deux parties.

- 1er partie (IFCE) qui valorise les fonctions de l'agent et son expérience professionnelle.

- 2eme partie (CIA) qui récompenses l'engagement professionnel.

Il propose une prime

- IFCE de 340€ par an

- CIA de 135€ par an.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 20h45

